



Ville de Melun  
République Française

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le

ID : 077-217702885-20230421-2023\_30-AR



## DECISION DU MAIRE

OBJET : REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT  
AUPRES DE DEXIA - CONTRAT N°MIN263662EUR

N° 2023.30

Le Maire de la Ville de Melun,

VU l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L.2122-17 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2020.07.4.59 en date du 4 juillet 2020 portant élection des Adjointes au Maire ;

VU la délibération n° 2020.07.5.60 en date du 04 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire notamment pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion de ces emprunts ;

VU la délibération n° 2020.09.28.130 en date du 17 septembre 2020 relative au pouvoir du maire en matière d'emprunt ;

VU le contrat de prêt n°MIN263662EUR conclu auprès de Dexia Crédit Local le 30 novembre 2008 ;

**CONSIDERANT** qu'en vertu de la délibération du 17 septembre 2020 susvisée, le Conseil municipal a donné délégation au 1<sup>er</sup> Adjoint, en cas d'empêchement du maire, pour procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours avec ou sans indemnités de remboursement anticipé, selon les termes convenus avec l'établissement bancaire ;

**CONSIDERANT** la volonté de la Ville de Melun de réduire ses charges financières et l'encours de la dette communale ;

**CONSIDERANT** la proposition de remboursement anticipé du 21 avril 2023 de Dexia Crédit Local du prêt n° MIN263662EUR, contracté le 30 novembre 2008 pour un montant initial de 1 350 000 euros, pour le financement de travaux d'investissement ;

**DECIDE**

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le

ID : 077-217702885-20230421-2023\_30-AR



**D'ACCEPTER** la proposition de remboursement anticipé du prêt n° MIN263662EUR souscrit auprès de Dexia Crédit Local dans les conditions suivantes :

<b>CARACTERISTIQUES FINANCIERES DU CONTRAT</b> <b>N°MIN263662EUR</b>	
Capital restant dû	421 875€
Date du remboursement anticipé	01 mai 2023
Date dernière échéance	01 juillet 2029
Taux intérêt indexé	LEP +1,27%
Montant indemnité	11 000 Euros
Intérêts courus non échus	2 520,70 Euros

**DE SIGNER** la lettre d'offre définitive proposée par Dexia Crédit Local.

**DE PROCEDER** aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues par le contrat de remboursement anticipé de Dexia Crédit Local soit 421 875 Euros de remboursement en capital, 11 000 Euros en indemnité de remboursement anticipé et 2 520,70 Euros d'intérêts courus non échus.

Fait à Melun le *21 avril 2023*

**Le Maire,  
Pour le Maire empêché,  
Le Premier Adjoint au Maire.**



*Kadir Mebarek*  
**Kadir Mebarek**